

L'AGER GOFIACENSIS
ou
LE CANTON DE MORNANT

(Rhône)

AUX X^e ET XI^e SIÈCLES

—
(SUITE).

Evidemment on ne peut, de la seule circonstance qu'un personnage porte un nom d'origine teutonique, conclure rigoureusement que cet homme est lui aussi d'origine barbare, car on sait que les indigènes adoptèrent quelquefois les noms francs ou burgondes, en les adoucissant dans la traduction latine. Mais il est certain que l'on peut de cette différence induire de grandes probabilités. Alors même que nous n'aurions pas ici à invoquer l'autorité d'illustres exemples (1), nous pourrions nous fonder sur un fait incontestable, c'est qu'un examen attentif des chartes relatives à l'*ager Gofiacensis*, nous démontre qu'il est presque sans exemple que le fils d'un personnage, ayant un nom barbare, porte un nom gallo-romain; le fils d'Emmard ou de Gauzerand se nomme Heldevert, Gausbert ou même Gauzerand, comme son

(1) Aug. Thierry. Récits des temps mérovingiens, I, p. 186. II, p. 63.
— Guizot. Essais sur l'hist. de France. *Origine de la noblesse.*